



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

abattoirs

Question écrite n° 25275

Texte de la question

Mme Josette Pons appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les circuits d'abattage dans le Var. En effet, alors que de multiples affaires de scandale alimentaire se répandent dans toute l'Europe, alors que les consommateurs s'interrogent de plus en plus sur le contenu de leurs assiettes, la question du manque d'abattage de proximité, de découpe, de conditionnement et de commercialisation dans le département du Var se pose. Même si le Var n'est pas un grand département d'élevage, il compte 112 éleveurs ovins professionnels se partageant 45 000 brebis, mais aussi 4 000 chèvres détenues par 70 éleveurs et 377 bovins détenus par une trentaine d'éleveurs. Au niveau commercial, une grande majorité d'éleveurs fait appel au négoce avec l'avantage de vendre des lots importants d'agneaux, mais assez hétérogènes et très mal valorisés. Les ventes en vif aux particuliers sont en régression importante de même que la vente pour la filière musulmane, traditionnellement importante dans notre département, régression due notamment à l'évolution de la réglementation ces dernières années. Enfin, la politique de concentration des outils d'abattage dans le pays, menée par l'État depuis le début des années 80, est un mauvais coup supplémentaire porté à l'élevage, mais aussi aux consommateurs et à leur santé, à l'aménagement du territoire et au monde rural. Elle déstructure les territoires, prive les éleveurs d'un marché local porteur tout en renforçant le manque d'organisation et éloigne les consommateurs d'un produit local de qualité. Tout ceci entraîne une désaffection des installations de jeunes agriculteurs en élevage avec les problèmes économiques directement induits, mais aussi l'absence d'entretien de nos paysages méditerranéens, si beaux mais si fragiles. Depuis des années, le Var réclame la réouverture d'un abattoir de proximité qui permettrait de réorganiser la filière autour du principe de la vente en circuits courts et de permettre ainsi le redressement de notre production, que ce soit en matière d'élevage porcin, bovin ou ovin. L'idée serait de transformer un site d'abattage temporaire en abattoir permanent. Aussi, elle lui demande la position du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les récentes crises en lien avec l'alimentation ont montré que le développement des circuits courts et de proximité peut permettre de redonner confiance au consommateur. Par ailleurs, le Président de la République a, pendant sa campagne électorale, fixé l'objectif pour la restauration collective publique d'un approvisionnement à hauteur de 40 % en produits locaux issus de toutes les agricultures. Concernant plus particulièrement les abattoirs, des commissions interrégionales des abattoirs ont été créées, par décret du 7 février 2012, à la suite des conclusions de plusieurs audits sur la situation du réseau des abattoirs en France. Le rôle de ces commissions est d'impulser une réflexion partagée par les acteurs de la filière sur la thématique de l'abattage à un niveau territorial pertinent. Ces instances doivent en particulier définir les perspectives d'évolution de l'offre d'abattage au niveau du bassin en lien avec les capacités de production et élaborer, sur cette base, une stratégie interrégionale d'abattage permettant de répondre à la situation actuelle et de relever les défis à venir de la filière. Cette stratégie sera un outil d'aide à la décision pour l'Etat dans l'accompagnement des projets qui lui seront soumis. La Commission Sud-Est, regroupant les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, s'est réunie à deux reprises. Une stratégie interrégionale est en cours d'élaboration. Toutefois, les

premiers travaux confirment les constats suivants : une surcapacité d'abattage, une diminution importante des tonnages abattus, des perspectives de production en repli, et une fragilité financière accrue de nombre d'outils. Tout projet d'ouverture d'un nouvel outil de faible tonnage doit être examiné à la lumière de cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25275

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4623

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8159